



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 26 AOÛT 2024 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Mélissa Rodrigue,
assistante-greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1 Achat de pompe pour les stations de pompage 1, 2 et 3
 - 3.2 Demande de subvention concernant le rang de la Plée – Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation – rang La Plée
 - 3.3 Demande de subvention concernant le rang St-Joseph – Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation – rang St-Joseph
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Acceptation d'une renonciation de vente sur le lot 6 394 519
 - 4.2 Acceptation d'un paiement final
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-08-8284 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. TRAVAUX PUBLICS

3.1. ACHAT DE POMPES POUR LES STATIONS DE POMPAGE 1, 2 ET 3

CONSIDÉRANT que les pompes dans les stations de pompage 1, 2 et 3 ont atteint leur fin de vie. ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie Xylem au coût de 111 359.80\$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter cette proposition;

R-2024-08-8285 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la proposition de la compagnie Xylem et fasse l'achat des pompes au coût de 111 359.80\$, taxes non incluses;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents nécessaires à la réalisation de cet achat ;

QUE les sommes soient payées à même la TECQ 2019-2023.





3.2. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE RANG DE LA PLÉE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – RANG LA PLÉE

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Redressement – Sécurisation ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, étant l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Stéphane Poulin, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

R-2024-08-8286

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles du rang de La Plée, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

3.3. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE RANG ST-JOSEPH – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION – RANG ST-JOSEPH

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement – sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Redressement – sécurisation ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, étant l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Stéphane Poulin, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

R-2024-08-8287

IL est proposé par Kevin Pomerleau appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une





demande d'aide financière pour les travaux admissibles du rang Saint-Joseph, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 ACCEPTATION D'UNE RENONCIATION DE VENTE SUR LE LOT 6 394 519

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté la vente du terrain, lot 6 394 519, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce avec la résolution R-2022-05-7403 ;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur souhaite se retirer de cette vente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu son avis de renonciation par écrit, à sa satisfaction ;

R-2024-08-8288 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la renonciation de vente du lot 6 394 519 et que la présente résolution constitue la renonciation de la Ville à cette vente ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer ce document et transmettre la présente résolution à qui de droit.

4.2 ACCEPTATION D'UN PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de paiement final pour des sommes dues à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière à l'effet d'accepter cette offre de paiement final ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçus copie de cette offre au préalable et qu'ils ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-08-8289 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte, à titre de paiement complet et final, et donne quittance aux propriétaires du matricule F 8318-15-4410.

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer cette entente.

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de procéder à l'encaissement approprié afin de donner effet à la présente résolution.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-08-8290 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h40

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, assistante-greffière

